

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE**

Séance du Lundi 23 Septembre 2024 à 14 heures 30

COMPTE RENDU

Madame Jocelyne Gizardin, Vice-Présidente, a la charge de présider la séance.

Elle procède à l'appel des administrateurs.

Et constate l'absence excusée de :

- Monsieur François Commeinhes, Président ayant donné pouvoir
- Madame Colette Rizzolo-Bresson, représentant l'UDAF
- Madame Joelle Bievelot, représentant la Croix Rouge

La présence de 10 membres restants,
Pour un total de 11 votants.

Le quorum étant respecté, et après approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil d'administration la Vice-Présidente déclare la séance ouverte et débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

1/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur délégation du conseil d'administration.

Madame la vice-présidente du C.C.A.S, fait un point sur les demandes d'aides, de domiciliations et de décisions en cours.

2/. Marché public -Délibération portant adhésion au groupement de commandes 24CGC002.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

3/. Convention de financement du programme Cité Educative 2024-2026 passée entre la ville de Sète et le C.C.A.S.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à la majorité.

4/. Délégation de pouvoir du conseil d'administration – Abrogation de la délibération D-2020034 du 4 Novembre 2020.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

5/. Convention entre le C.C.A.S de Sète et l'Etat concernant le dispositif du programme local de réussite éducative (P.R.E) sur la période 2024-2026 et pour l'exercice 2024.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

6/. Dotation qualité du SAD du C.C.A.S de Sète -Avenant modificatif au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2023-2027.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

7/. Règlement intérieur du foyer restaurant « Le VALLON ».

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

8/. Service autonomie à domicile (SAD) – Règlement de fonctionnement.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

9/. Résidence autonomie Le Thonnaire – Mise à jour du règlement de fonctionnement et du contrat de séjour.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

10/. Engagement de procédures juridiques à l'encontre d'un résident du Thonnaire : expulsion et procédure pénale.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

11/. Convention d'utilisation du portail partenaires de l'assurance maladie de l'Hérault.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

12/. Révision du règlement des aides facultatives du C.C.A.S. de Sète -Annule et remplace la délibération D-2024036 du 17 juin 2024.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

13/. Convention de don de nourriture avec carrefour Sète Balaruc.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

14/. Actualisation de la liste des métiers bénéficiaires du complément de traitement indiciaire (C.T.I).

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

15/. Admissions en non-valeur des créances irrécouvrables du budget du service autonomie à domicile - Exercice 2024.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

16/. Admissions en non-valeur des créances irrécouvrables du budget de la résidence autonomie « Lou Thonnaire » - Exercice 2024.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

17/. Admissions en non-valeur des créances irrécouvrables du budget du C.C.A.S.- Exercice 2024.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

18/. Décision modificative n° 2 du budget du C.C.A.S -Exercice 2024.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

19/. Subvention du C.C.A.S au budget annexe du service autonomie à domicile.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

20/. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du service autonomie à domicile.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

21/. Affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2023 du budget du service autonomie à domicile.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

22/. Budget exécutoire exercice 2024 du service autonomie à domicile.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

23/. Décision modificative n°1 du budget de la résidence autonomie « Le Thonnaire » - Exercice 2024.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ensemble des points portés à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance prend fin à 16 heures.

Sète, le 25 Septembre 2024



La Vice-Présidente du C.C.A.S

Jocelyne GIZARDIN